

DELIBERATION N° 30/2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 28 novembre 2024

Prise à bail de locaux à usage de bureaux pour le siège de l'AEFE à Paris

Le conseil d'administration,
Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Après en avoir délibéré,

Autorise l'AEFE à prendre à bail auprès de la Société COVIVIO pour une durée de 9 ans ferme les locaux de bureaux dans l'immeuble SO POP sis, 6 rue Fructidor à Saint-Ouen-sur-Seine en Seine-Saint-Denis d'une superficie de 2 957 m² (SUBL), moyennant un loyer annuel, hors charges locatives et taxes y afférentes et hors travaux d'aménagement, de 1 074 410 € HT correspondant à 350 euros/m²/an HT pour les surfaces de bureaux et 1 800 € HT par place de parking (22 unités).

Le bail comprendra également les charges locatives relatives aux bureaux, les honoraires de gestion, la taxe foncière, la taxe de bureaux ainsi que la taxe annuelle sur les surfaces de stationnement.

Une franchise de 39 mois de loyers incluant une participation financière aux travaux d'aménagement sera accordée par le bailleur et intégrée dans le bail pour un montant de 3 544 210 € HT. Cette franchise viendra ainsi en déduction du montant global du loyer sur la période ferme.

Nombre de votants : 31

Pour : 31

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 28/11/2024

Le président
du conseil d'administration de
l'AEFE

Document signé le 28 novembre 2024

Cyrille PIERRE